



AG2R LA MONDIALE

cpme56
MORBIHAN

TAUX PLEIN ET STRATÉGIES DE FIN DE CARRIÈRE

Ceci est un document exclusivement réservé à l'interne qui ne peut engager la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE

AGE LÉGAL DE DÉPART EN RETRAITE

Année de naissance	Age légal	Nombre de trimestres requis pour un départ à taux plein avec la réforme
1er septembre - 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	169
1962	62 ans et 6 mois	169
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	63 ans	171
1965	63 ans et 3 mois	172
1966	63 ans et 6 mois	172
1967	63 ans et 9 mois	172
1968 à 1972	64 ans	172



Rachat de Trimestres





RACHAT DE TRIMESTRES



Les personnes concernées dépendent du type de rachat.

Seul le VPLR (Versements Pour La Retraite) est ouverte à tous.



Racheter des trimestres pour :

- Effacer d'éventuelle décote en retraite
- Améliorer sa pension de retraite
- Non pris en compte pour la carrière longue (sauf le rachat de trimestres d'apprentissage et rachat Madelin)



Être éligible :

Certaines personnes ne sont simplement pas éligibles car elles ne remplissent pas les conditions d'obtention



Le coût diffère en fonction des rachats.

Le plus commun est le VPLR, c'est aussi le plus cher.



RACHAT DE TRIMESTRES : VPLR DITS RACHATS FILLON



Ouvert à toute personne âgée de 20 ans à 66 ans à la date du dépôt de la demande, excepté pour les fonctionnaires où le rachat doit être effectué avant 60 ans



➤ **12 trimestres** rachetables maximum



Être éligible : Ces trimestres correspondent à des années d'études et/ou des années incomplètes.



Le coût :

- Trois paramètres sont à prendre en compte dans le rachat de trimestres
 - L'âge de l'assuré au moment du rachat
 - Le revenu de l'assuré
- La catégorie socio-professionnelle (Salarié/ SSI/ Profession Libérale / etc...)



RACHAT DE TRIMESTRES : VPLR DITS RACHATS FILLON



Les années d'études supérieures

Pour racheter des années d'études supérieures, celles-ci doivent avoir été :

- ✓ validées par un diplôme ;
- ✓ ou suivies dans une classe préparatoire aux grandes écoles (à condition d'avoir été admis ensuite à la grande école en question).

Le régime auprès duquel vous pouvez racheter vos trimestres d'études est le premier auquel vous avez été affilié après vos études.

Les années incomplètes



Les années incomplètes sont celles où moins de 4 trimestres ont été validés. Certaines périodes de chômage non indemnisé, les périodes de temps partiel, de petits boulots ou de stages peuvent être rachetées.

Les années d'apprentissage

Permet de racheter des trimestres durant les années où l'apprentissage n'a pas permis de valider 4 trimestres par an
==) compatible avec la retraite anticipé/carrière longue





RACHAT DE TRIMESTRES : ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES OU STAGES

Post-réforme :

▶ Rachat pour années d'études supérieures

- ✓ Avoir entre 20 et 67 ans au moment de la demande (- de 60 ans pour fonctionnaires et militaires)
- ✓ Ne pas bénéficier d'une retraite personnelle
- ✓ Racheter maximum 4 trimestres de cotisation par an et 12 trimestres au total
- ✓ Années d'études = diplôme post-bac, « grande école » ou classe préparatoire

Point d'attention

Le coût du rachat pour année d'étude est réduit si la demande est faite au plus tard le 31/12 de l'année des 40 ans de l'assuré (dans la limite de 4 trimestres)

- 1000€ d'abattement forfaitaire par trimestre

▶ Rachat pour stage

- ✓ Avoir effectué un stage rémunéré pendant 2 mois dans le cadre de l'enseignement supérieur à compter du 15 mars 2015
- ✓ Avoir perçu une gratification
- ✓ Demander le rachat avant ses 30 ans



RACHAT DE TRIMESTRES : RACHAT MADELIN



Travailleurs indépendants uniquement, ou radié depuis moins d'un an



- Rachat de trimestres sur années incomplètes sur les 6 dernières années
- Rachat de la totalité des trimestres manquants par année



- Pour des périodes postérieures à 1972
- Avoir exercé exclusivement pendant cette période une activité SSI,
- Être à jour dans le paiement des cotisations vieillesse et invalidité-décès



- Moyenne des revenus non-salariés cotisés (antérieurs à l'année de la demande)
- Age de l'assuré au moment du rachat.

⇒ **compatible avec la retraite anticipé/carrière longue**

LES STRATÉGIES DE FIN DE CARRIÈRE



Carrière
Longue



Retraite
Progressive



Cumul Emploi
Retraite



LES STRATÉGIES DE FIN DE CARRIÈRE



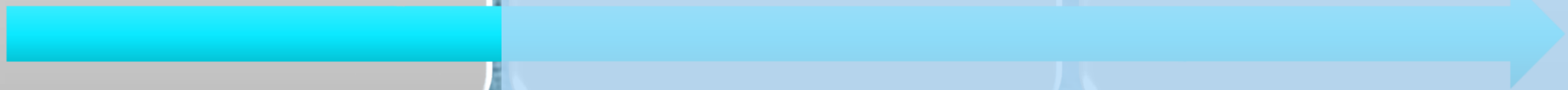
Carrière
Longue



Retraite
Progressive



Cumul Emploi
Retraite





CARRIÈRE LONGUE OU COMMENT PARTIR PLUS TÔT EN RETRAITE



- Justifier de 5 trimestres avant la fin de l'âge début de carrière (ou 4 si vous êtes de fin d'année)
- Avoir tous les trimestres requis
- Périodes validées dans le cadre de l'apprentissage (entre le 01/07/1972 au 31/12/2013)



Tous les actifs

- **58 ans** : début de carrière avant **16 ans**
- **60 ans** : début de carrière avant **18 ans**
- **Entre 60 et 62 ans** : début de carrière avant **20 ans**
- **63 ans** : début de carrière avant **21 ans**





CARRIÈRE LONGUE OU COMMENT PARTIR PLUS TÔT EN RETRAITE

Eligibilité :



- Prise en compte des périodes cotisées, tous régimes de base confondus.
- Non retenu trimestres VPLR (études supérieures, années incomplètes...)
- Réforme 2023 ajoute les trimestres d'apprentissage rachetés.
- **Des périodes « réputées cotisées » peuvent être ajoutées**
 - 4 max au titre du service national
 - 4 max au titre de l'incapacité temporaire au titre de l'assurance-maladie, maternité et accident du travail
 - 4 max au titre du chômage indemnisé et de chômage partiel
 - 4 max l'Assurance vieillesse parents au foyer (AVPF) et la nouvelle assurance vieillesse des aidants (AVA)
 - 2 max de versement au titre d'une pension d'invalidité
 - Trimestres liés la majoration de durée d'assurance pour pénibilité
 - Sans limite les trimestres de maternité (**attention**, il s'agit **du** « trimestre civil au cours duquel est survenu l'accouchement » et qui a été attribué en raison d'un congé maternité indemnisé par la sécurité sociale)





CARRIÈRE LONGUE OU COMMENT PARTIR PLUS TÔT EN RETRAITE



Point de vue du dirigeant (Individu)

- Partir à la retraite dès l'obtention de leurs trimestres pour profiter de la retraite plus tôt
- Fenêtre de transmission ou cession d'entreprise plus étendue et saisir une opportunité plus tôt

Point de vue du dirigeant (Politique Salariale)

- Anticiper la possibilité pour certains salariés de partir avant 64 ans (GPRH)
- Anticiper et accompagner les salariés atteints par la pénibilité au travail.
- Favoriser le passage de témoin / partage des savoirs et compétences du salarié en Cumul Emploi Retraite



LES STRATÉGIES DE FIN DE CARRIÈRE



Carrière
Longue



Retraite
Progressive



Cumul Emploi
Retraite





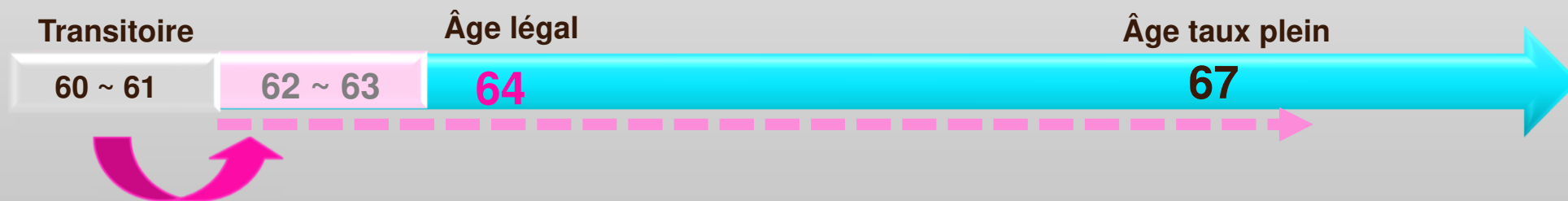
RETRAITE PROGRESSIVE OU COMMENT LEVER LE PIED



- Aménagement fin de carrière 2 ans avant l'âge légal de départ à la retraite
- 150 trimestres validés
- La retraite progressive est calculée en fonction de la diminution du revenu professionnels
Ex: Si baisse de 30 % du revenus, vous avez le droit à 30% de votre pension complète



- Salariés du privé, y compris salariés en forfait jour
- Mandataires sociaux
- Artisans-commerçants
- Exploitants agricoles
- Fonctionnaires
- Professionnels libéraux et avocats



Transitoire : Né entre le 1er septembre 1961 et le 31 décembre 1967, relèvement de l'âge minimal pour bénéficier d'une retraite progressive évolue en même temps que l'âge légal de départ, à raison de 3 mois par génération.



RETRAITE PROGRESSIVE OU COMMENT LEVER LE PIED



Point de vue du dirigeant (Individu)

- Lever le pied / rester actif et poursuivre la construction de ses droits retraite
- Reprise familiale ou non / accompagnement avec cession à terme
- Entreprise en difficulté, baisse du résultat => opportunité de percevoir une partie de sa retraite
- Abaissement de coût du dirigeant, amélioration du résultat en vue d'une cession
- Accompagner son conjoint jusqu'à son départ en retraite

Point de vue du dirigeant (Politique Salariale)

- Maintien du salarié malgré son souhait de départ en retraite
- Être Pro-actif en vue d'une demande d'un salarié de partir en retraite progressive
- Baisse de la masse salariale
- Favoriser le passage de témoin / partage des savoirs et compétences du salarié en retraite progressive

LES STRATÉGIES DE FIN DE CARRIÈRE



Carrière
Longue



Retraite
Progressive



Cumul Emploi
Retraite



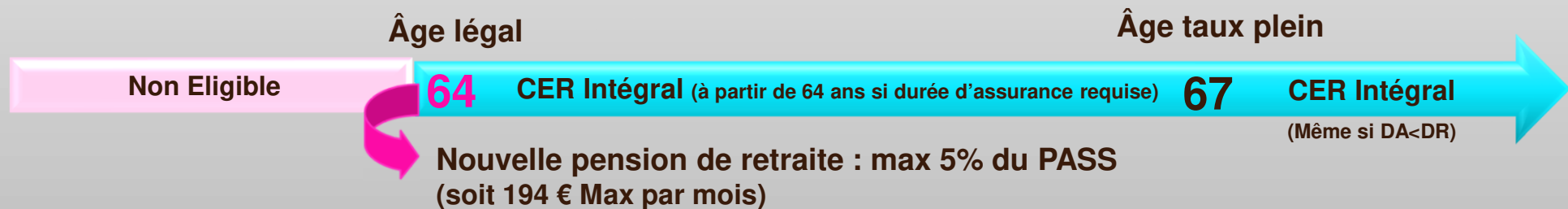


CUMUL EMPLOI RETRAITE OU COMMENT TRAVAILLER ET PERCEVOIR SA RETRAITE

CER INTÉGRAL ou Libéralisé



- Avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite
- Respecter la **durée d'assurance requise (Taux Plein)**
- Réforme des retraites 2023 :
 - Génère une nouvelle pension de retraite **uniquement sur les régimes de base**
 - ⇒ Condition pour le salarié : nouvelle entreprise ou carence de 6 mois (même employeur)
 - ⇒ Condition pour un TNS : pas de carence





CUMUL EMPLOI RETRAITE OU COMMENT TRAVAILLER ET PERCEVOIR SA RETRAITE

CER RESTREINT OU PLAFONNÉ



- Ne pas respecter une des 2 conditions d'obtention du CER Intégral
 - Départ avant l'âge légal (carrière longue)
 - Départ à partir de l'âge légal sans la durée d'assurance (décote)
- Modalité de mise en place
 - Délai de carence de 6 mois pour les salariés si reprise d'activité dans la même entreprise
 - Pas de délai pour une reprise d'activité chez un autre employeur
 - Pas de délai pour les travailleurs indépendants
 - Ne Permet pas de créer une nouvelle pension





CUMUL EMPLOI RETRAITE OU COMMENT TRAVAILLER ET PERCEVOIR SA RETRAITE

CER RESTREINT OU PLAFONNÉ



Les plafonds de ressources

Artisans et commerçants	Professions libérales	Régime général (plafond pour le régime de base)	Fonction publique
<p>Les revenus annuels ne doivent pas excéder la moitié du PASS, soit 23 169 € en 2024.</p>	<p>Les revenus nets ne doivent pas dépasser le PASS, soit 46 338 € pour l'année 2024.</p>	<p>Les revenus + pensions de retraite (base + complémentaires) ne doivent pas dépasser la moyenne des salaires perçus au cours du mois de la cessation de la dernière activité salariée et des 2 mois civils précédents</p>	<p>Les revenus ne doivent pas dépasser le tiers du montant annuel brut de la pension de retraite majoré de 7 549,92 € en 2023</p>
<p>Exception : Pour les zones de revitalisation rurale et zones urbaines sensibles : la limite est le PASS, soit 46 338 € pour l'année 2023</p>		<p>Ou 1,6 fois le Smic soit 2825€ /mois depuis le 1er janvier 2024</p>	
		<p>Important : Ce sera le plafond le plus avantageux pour l'assuré qui s'appliquera.</p>	



CUMUL EMPLOI RETRAITE OU COMMENT TRAVAILLER ET PERCEVOIR SA RETRAITE



Point de vue du dirigeant (Individu)

- Transmettre son entreprise avec un meilleur résultat
- Accompagner un éventuel repreneur
- Attendre le départ en retraite du conjoint
- Continuer à travailler à son rythme sans perdre de pouvoir d'achat

Point de vue du dirigeant (Politique Salariale)

- Favoriser le passage de témoin / partage des savoirs et compétences du salarié en Cumul Emploi Retraite Plafonné grâce à une baisse de la masse salariale

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

BONNE FIN DE JOURNÉE

